



Le maintien dans l'emploi, Importance des relations entre acteurs de soins et de prévention :

Le SISTEPACA Système d'information en santé, travail et environnement Provence Alpes Côte d'Azur

Dr Sandrine ARNAUD, ORS PACA
Société de médecine du travail PACA Corse
21 septembre 2010



Le SISTEPACA : Objectifs

- **Sensibiliser les médecins praticiens aux maladies liées au travail**
- **Aider à identifier les patients et les situations à risque :**
 - **Repérer le lien maladie - travail**
 - **Informé sur la déclaration des maladies professionnelles**
 - **et sur le maintien dans l'emploi**
- **Favoriser les échanges avec les médecins du travail**

DIRECCTE

≥ 2004

Conseil régional

**Observatoire régional
de la santé PACA**

IMRT

**Médecins
du travail**

SAMETH 13

URML PACA

SISTEPACA

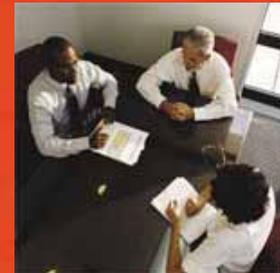
DRSM CNAMTS

DRP CARSAT SE

Cs pathologie professionnelle

Le SISTEPACA : son fonctionnement

- Réunions mensuelles du groupe de travail pluridisciplinaire



- Actions : 2 axes

- Organiser des réunions d'échanges pluridisciplinaires entre acteurs de la santé au travail et médecins praticiens
- Elaborer des outils :
 - Site : www.sistepaca.org
 - Brochures dont 1 sur le maintien dans l'emploi

Conduites à tenir
par maladies

Dermatite de contact

Conduites à tenir
par risques

Rhinite, asthme

Aide à la déclaration

Souffrance morale

Surdité

Les formulaires

Troubles musculo-
squelettiques

Tumeurs, cancers

Droits et devenirs du
patient en cas de MP

Suivi post-professionnel

Maintien dans
l'emploi

Environnement



Vous êtes médecin, et vous vous interrogez sur l'origine professionnelle ou environnementale des maladies de vos patients : le SISTEPACA vous propose une aide pour repérer les principales maladies liées au travail et à l'environnement (fiches de conduite à tenir), les déclarer, indiquer les recours à proposer à vos patients et faciliter les contacts avec les médecins du travail.

Le SISTEPACA est mis en place et animé par l'Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec le soutien de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et du Conseil Régional.



Ce site respecte les principes de la charte HONcode. Vérifiez ici.

Nouveau : Comment orienter les

:: Index

Accès rapide aux métiers répertoriés dans le site et aux informations du site :



:: Agenda

Consultez notre agenda.

:: Base de données INRS

Accédez aux tableaux de maladie professionnelle par le moteur de recherche de l'INRS : www.inrs.fr

**Informez les médecins praticiens
pour mieux visualiser
le réseau de maintien dans l'emploi
existant**

**Conduites à tenir
par maladies****Conduites à tenir
par risques****Aide à la
déclaration****Les formulaires****Droits et devenir
du patient en cas
de MP****Suivi
post-professionnel****Maintien dans
l'emploi****Tableaux de bord**Accueil **SISTEPACA** > Maintien dans l'emploi

Maintien dans l'emploi

Mise à jour le 20 juillet 2010
Mise en ligne le 20 novembre 2009

Que faire face à un patient dont l'état de santé entraîne des difficultés au travail ?

Vous êtes confrontés tous les jours à des maladies qui peuvent empêcher vos patients de continuer ou reprendre leur travail.

Vous êtes le premier maillon d'un réseau de professionnels qui peut les aider à conserver leur emploi.

[Imprimer la fiche](#)

Consulter notre brochure :



Que faire face à un patient dont l'état de santé entraîne des difficultés au travail : le maintien dans l'emploi



**Que faire
en premier
lieu ?**

**Conseiller au patient
une visite auprès de son
MEDECIN DU TRAVAIL**

**Où
trouver les
coordonnées
du médecin
du travail ?**

**Votre patient
travaille**

**Visite
occasionnelle**

**Votre patient est
en arrêt de travail**

**Visite de
pré-reprise**

**Visite qui permet de mobiliser
si nécessaire :**

Coordonnées :



**Visite qui permet de mobiliser
si nécessaire :**

Coordonnées :



Votre participation au maintien dans l'emploi : les principaux outils



SISTEPACA et maintien dans l'emploi

- **Travail de collaboration régionale pluridisciplinaire ;**
- **Action en cours : diffusion d'une brochure « Maintien dans l'emploi » aux médecins praticiens de la région ;**
- **Organisation de réunions de FMC « maintien dans l'emploi » pour les médecins praticiens avec les acteurs de la santé au travail et du maintien dans l'emploi.**

SISTEPACA

Systeme d'Information en Santé, Travail
et Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Que faire face à un patient dont l'état de santé entraîne des difficultés au travail ?



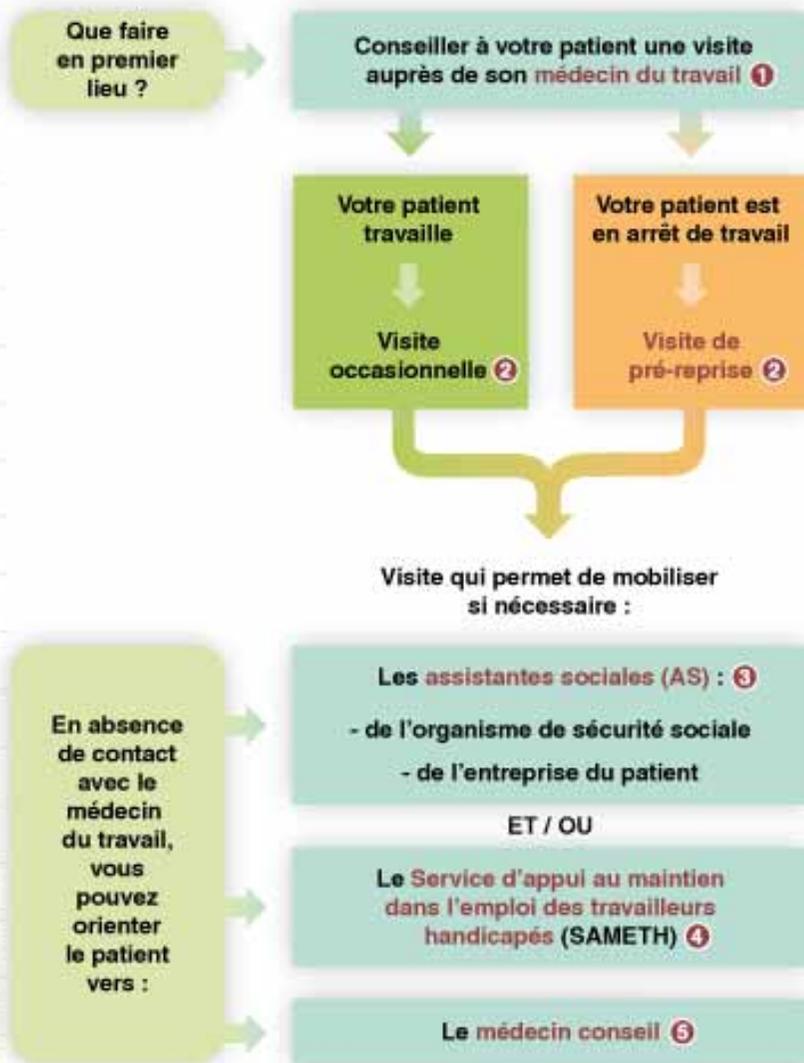
le maintien dans l'emploi



URML
Union Régionale des Médecins Libéraux
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**l'Assurance
Maladie**
ISSUES PROFESSIONNELLES
PACA-COCC

- Vous êtes confrontés tous les jours à des maladies qui peuvent empêcher vos patients de continuer ou reprendre leur travail.
- Vous êtes le premier maillon d'un réseau de professionnels qui peut les aider à conserver leur emploi.



① Le **médecin du travail** est l'acteur pivot du maintien dans l'emploi.

Coordonnées : <http://www.sisteopca.org/01-quandcontacter.htm>

② **Visite occasionnelle** : le salarié peut, à son initiative et à tout moment, prendre rendez-vous avec son médecin du travail sans nécessairement en informer son employeur.

La **visite de pré-reprise** est conseillée si des difficultés de reprise du travail sont prévisibles :

- Peut être demandée :
 - par le médecin praticien, le patient ou le médecin conseil ;
 - précocement avant la fin de l'arrêt maladie ;
- Permet au médecin du travail de rechercher une solution d'aménagement de poste ou de reclassement professionnel.

③ Les **assistantes sociales (AS)** accompagnent les assurés qui risquent de perdre leur emploi du fait de leur maladie. Les AS de la Carsat Sud-Est (ex-CRAM) invitent systématiquement les assurés en arrêt de travail depuis plus de 90 jours à une réunion d'information collective sur le maintien dans l'emploi.

Coordonnées : <http://www.sisteopca.org/07-maintien-dans-l'emploi.htm>

④ Le **Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (SAMETH)** s'adresse aux salariés et aux travailleurs indépendants en risque d'inaptitude à leur poste de travail. Il informe sur les aides mobilisables, conseille l'entreprise pour la recherche et la mise en œuvre d'une solution de maintien.

Coordonnées : <http://www.sisteopca.org/07-maintien-dans-l'emploi.htm>

⑤ Lors des contrôles d'arrêts de travail, les **médecins conseils** participent au maintien dans l'emploi en signalant le plus tôt possible les assurés en risque de désinsertion professionnelle au service social et au médecin du travail (visite de pré-reprise).

👉 Votre participation au maintien dans l'emploi : les principaux outils

L'obtention d'une **reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)** permettra à votre patient d'avoir accès à un ensemble de mesures pour favoriser son maintien dans l'emploi proposées par le SAMETH.
Le patient doit adresser un dossier avec un certificat médical rempli précisément à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

👉 En savoir plus : <http://www.sistepaca.org/07-rqth.htm>

Après avis du médecin du travail, de l'employeur et du médecin conseil, le **temps partiel thérapeutique** permet une reprise progressive du travail compatible avec l'état de santé de votre patient.
Après une période d'arrêt de travail indemnisé, le médecin traitant rédige un certificat médical de prolongation d'arrêt de travail en mentionnant « temps partiel thérapeutique du .../... au .../... ».

👉 En savoir plus : <http://www.sistepaca.org/07-temps-partiel-therapeutique.htm>

Pour une pathologie ne relevant pas d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle et entraînant une incapacité, vous pouvez faire une demande d'**invalidité**, auprès du médecin conseil.

👉 En savoir plus : <http://www.sistepaca.org/07-invalidite.htm>

Pour en savoir plus,
consultez le site internet :
www.sistepaca.org



Contacts

Dr Sandrine Arnaud, Dr Alain Viau
SISTEPACA
Observatoire Régional de la Santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Tél. : 04 91 59 89 00
sandrine.arnaud@inserm.fr



Points à considérer : visite de pré-reprise

- **Importance des échanges entre médecin du travail, médecin conseil et médecin praticien**
- **Quels problèmes posés par la VPR?**
- **Message à faire passer aux médecins de soins**
Rendre optimale la visite de pré-reprise :
 - **A quel moment conseiller une visite de pré-reprise ?**
 - **De quels éléments avez-vous besoin ?**

Action envers les médecins praticiens

- Soirées FMC santé travail du SISTEPACA
- Brochures
- Remontée de problèmes
- Evolution du site www.sistepaca.org

Merci pour votre attention ...

